



Séance du jeudi 24 novembre 2022 à 19h30

Présents : M. André JOSSE, M. Bruno LE MEN, Mme Martine GOUÉDO, Mme Solange GLÉHELLO, M. Sébastien BÉCEL, Mme Monique RONDEAU, M. Frédérique MARAY, M. Ronan GARIN, Mme Fabienne MÉZANGES, M. Marc Peton, M. René BOULÉ

A été nommée secrétaire : Mme Solange GLÉHELLO

SOMMAIRE

- Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2022 ;
- Modification des statuts de Morbihan Energies ;
- Décision concernant le projet de travaux de l'école Suzanne BOURQUIN de JOSSELIN ;
- Proposition de Ploërmel Communauté concernant la signature d'une convention Territoriale Globale et Bonus Territoire ;
- Validation de la proposition de réhabilitation du Pont de Secouet ;
- Validation du devis de l'entreprise Kalon TP ;
- Validation du devis de l'entreprise SMBA ;

Affaires diverses ;

- Compte rendu de la rencontre avec les jeunes du 29 octobre dernier ;
- Mise en place des décorations de Noël ;
- Organisation de la formation aux premiers secours du 26 novembre ;
- Organisation du repas des anciens du 27 novembre ;
- Organisation de la distribution du bulletin municipal (en janvier) ;

Propos liminaires – Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précise l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Cet article dispose que « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. ». Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Le conseil municipal désigne Mme Solange GLÉHELLO comme secrétaire de séance.

N°033-2022 – Validation du compte rendu du Conseil municipal du 29 septembre 2022

Monsieur le maire présente et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation ou non de ce compte rendu. :

Après les modifications suivantes :

-N°30-2022- Demande de remboursement au Presbytère de Josselin concernant des travaux de l'église : Rajouter Monsieur le **Maire**.

-N°031-2022 – Tarifs communaux 2023 rajouter le tarif concernant la demi-journée à savoir :

45 € pour les habitants de la commune et 70€ pour les personnes hors commune

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré

-Approuvent le compte rendu de la séance du 29 septembre 2022 par 11 voix pour.

N°34-2022 – Modification de l'annexe n°1 des statuts de Morbihan Energies

Vu :

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5.II, L.5211-20, L.5212-16 et L.5711-1 ;
- l'arrêté préfectoral du 12 juin 2018 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;
- l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan (ci-après Morbihan Energies) ;
- la délibération n°2022-53 du comité syndical de Morbihan Energies en date du 20 septembre 2022 approuvant la modification de l'annexe n°1 des statuts de Morbihan Energies « Liste des membres du syndicat départemental d'énergies du Morbihan » ;

Monsieur le Maire expose :

Par délibération n°2022-53 en date du 20 septembre 2022, le comité syndical de Morbihan Energies a approuvé la modification de l'annexe n°1 des statuts de Morbihan Energies « Liste des membres du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ».

L'objet de cette modification statutaire vise à actualiser la liste des membres de Morbihan Energies afin de prendre en compte l'adhésion au syndicat des établissements publics de coopération intercommunale suivants : Questembert Communauté, Auray Quiberon Terre Atlantique, Arc Sud Bretagne, Roi Morvan Communauté, Lorient Agglomération, Pontivy Communauté et Baud Communauté.

Pour que cette modification statutaire soit effective et fasse l'objet d'un arrêté préfectoral, l'accord des membres de Morbihan Energies est nécessaire dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement (articles L.5211-20 et L.5211-5.II du code général des collectivités territoriales). Il convient donc que le Conseil Municipal se prononce sur la modification statutaire proposée par Morbihan Energies.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré

Approuvent la modification de l'annexe n°1 ci-joint des statuts de Morbihan Energies « Liste des membres du syndicat départemental d'énergies du Morbihan », conformément à la délibération n°2022-53 du Comité Syndical de Morbihan Energies en date du 20 septembre 2022.

Chargent Monsieur le Maire de notifier cette délibération au Président de Morbihan Energies.

N°035-2022 – Décision concernant le projet de travaux de l'école Suzanne BOURQUIN de JOSSELIN

Monsieur le Maire fait une synthèse aux membres du Conseil municipal ide la réunion des maires et des membres du comité du jeudi 13 octobre dernier concernant le projet de travaux de l'école Suzanne BOURQUIN.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuvent** à l'unanimité le schéma de déconstruction et reconstruction à neuf de la partie élémentaire de l'école Suzanne BOURQUIN pour un coût annuel supporté par la commune de la Grée Saint Laurent de 3 242€.
- **Chargent** Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès du syndicat scolaire du pays de JOSSELIN.

N°036-2022 – Proposition de Ploërmel Communauté concernant la signature d'une convention Territoriale Globale et Bonus Territoire (CTG)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à la signature d'une première convention Territoire Globale entre Ploërmel Communauté, la CAF et la MSA couvrant la période 2018-2022, l'intercommunalité a souhaité s'engager dans la mise en place d'une stratégie sociale de territoire et la signature prévue en 2023, d'une seconde Convention Territoire Globale, afin de toujours mieux répondre aux habitants.

L'objectif étant de développer des actions en faveur des familles et des habitants sur l'ensemble du territoire reposant sur un diagnostic partagé et en fonction des priorités d'actions définies de manière concertée sur différents champs d'interventions.

En parallèle, les modalités de financement de la CAF évoluent, en effet jusqu'à présent la Communauté de communes et certaines communes de Ploërmel Communauté avaient conclu un partenariat avec la CAF du Morbihan par la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022. Ce dispositif dénommé « bonus territoire CTG » qui garantit un maintien des financements précédemment versés dans le cadre du CEJ et ou de financements pour d'éventuels nouveaux services.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuvent** à l'unanimité la proposition de Ploërmel Communauté concernant la signature d'une convention Territoriale Globale et Bonus Territoire
- **Chargent** Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès des instances de Ploërmel Communauté.

N°037-2022 – Validation de la proposition de réhabilitation du Pont de Secouët

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal la proposition du cabinet ARTELIA concernant la réhabilitation du pont de Secouët.

Sachant que le montant de ces travaux seront réparties entre les communes de Saint Malo des trois fontaines à hauteur de 50%, des Forges de Lanouée à hauteur de 25% et de La Grée Saint Laurent également 25%.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuvent** à l'unanimité la solution n°2 d'un montant estimatif de 276 000.00€ HT ce qui représente une participation de la commune de La Grée Saint Laurent après déduction des subventions de l'état de 17 000.00€.
- **Chargent** Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de la commune de Saint Malo des trois Fontaines qui gère ce dossier.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal deux devis à savoir :

-1 Devis de l'entreprise KALON TP concernant la rénovation de la rue des bois et au lieudit « Penros » pour un montant de 85 442 € HT.

-2 Devis de l'entreprise SMBA concernant le marquage au sol du stationnement de la place des anciens combattants de la rue du stade l'installation de panneaux et la pose d'un support pour les vélos pour un montant de 9 541.90€ HT.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la proposition d'une aide exceptionnelle 2022 par le Conseil Départemental du Morbihan d'un montant maximum de 50 000.00€ par commune sur la base d'une dépense éligible plafonnée à 62 500.00€ HT et dans le respect du plafond légal de 80% d'aides publiques, dans le cas où ces dépenses dépasseraient le montant plafonné de 62 500.00€ HT il serait possible de faire une demande de subvention complémentaire dans le cadre du PST.

Seront éligibles à ce programme les travaux de voirie (hors et en agglomération et les projets d'aménagements de centre bourg).

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décident** à l'unanimité la proposition de cette subvention.
- **Autorisent** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Questions diverses :

Rencontre avec les jeunes de la commune :

Madame Fabienne MÉZANGES et Monsieur Sébastien BÉCEL font un compte rendu de la rencontre avec les jeunes de la commune du 29 octobre dernier il en ressort une équipe de jeunes motivés souhaitant disposer d'aménagement et sont totalement enthousiastes à l'idée d'un pum track. Certains souhaiteraient créer une association des jeunes.

Décorations de Noël :

Il est décidé de mettre 2 sapins devant la mairie et 2 sapins sur la place de l'église, Martine GOUÉDO, Solange GLÉHELLO et René BOULÉ se chargent de la décoration des sapins.

René BOULÉ s'occupera de la mise en place des guirlandes avec l'aide de Xavier GOUÉDO et Yannick GUIHUR de l'entreprise D'Tailles.

Organisation d'une formation aux premiers secours :

Madame Fabienne MÉZANGES va organiser en collaboration avec le centre de secours de JOSSELIN une formation aux premiers secours le samedi 26 novembre prochain.

Organisation du repas des aînés :

Le repas des aînés ayant lieu le dimanche 27 novembre il est proposé de la mise en place des tables le samedi.

La participation du conjoint ayant – de 70 ans est fixée à 20€.

Distribution du bulletin :

Comme les années passées le bulletin sera distribué par les élus.

L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 21h40.